

CO

(SOUS-PRODUITS DE COMBUSTION GAZEUX)

Type de polluant : composé gazeux : monoxyde de carbone

Présentation : gaz inodore, invisible, non irritant, toxique et mortel, le monoxyde de carbone résulte d'une combustion incomplète due au manque d'oxygène au sein d'un appareil utilisant une énergie combustible (bois, charbon, gaz, essence, fuel ou éthanol).

Chaque année en France plus de 5 000 personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone et une centaine de personnes en meurent.

Origine / activités : l'émission du CO peut être provoquée par : le mauvais entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude

- une mauvaise ventilation ou aération du logement, surtout dans la pièce où est installé l'appareil à combustion
- une mauvaise évacuation des produits de combustion via les conduits
- une mauvaise utilisation de certains appareils (chauffages d'appoint mobiles utilisés de longues durées...)

Nuisances associées : réduit la capacité du sang à amener l'oxygène aux cellules du corps et aux tissus, qui en ont besoin pour fonctionner. Le monoxyde de carbone peut être particulièrement dangereux pour les personnes qui ont des problèmes de cœur et de circulation sanguine, ou les poumons ou l'appareil respiratoire endommagé.

Conseils :

- respecter les consignes d'utilisation indiquées dans le mode d'emploi de l'appareil (chaudière, chauffe-eau, ...)
- faire vérifier annuellement les appareils par un professionnel qualifié et faire ramoner mécaniquement les conduits de fumée et de cheminée
- aérer régulièrement le logement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air
- ne jamais utiliser en continu des appareils de chauffage d'appoint mobiles; ils sont conçus pour une utilisation brève
- en cas d'utilisation d'un groupe électrogène, le jamais placer à l'intérieur du logement, même dans une cave ou un garage